



# Carnets botaniques

## Analyse nomenclaturale et typification du lotier de Jordan

James Molina (1), Valéry Malécot (2), Pierre Coulot (3) & Philippe Rabaute (4)

(1) 41 avenue Jean-Jaurès, F-34170 Castelnau-le-Lez ;  
[j.molina@amisducbnmed.fr](mailto:j.molina@amisducbnmed.fr)

(2) Institut Agro Rennes-Angers, Université d'Angers, INRAE, IRHS, SFR  
QUASAV, F-49000 Angers ;  
[valery.malecot@agrocampus-ouest.fr](mailto:valery.malecot@agrocampus-ouest.fr), <https://orcid.org/0000-0002-9350-3306>

(3) 9 avenue des Cévennes, Vérargues, F-34400 Entre-Vignes ;  
[p.coulot@orange.fr](mailto:p.coulot@orange.fr), <https://orcid.org/0000-0003-0149-8114>

(4) 60 rue du Salet, F-34570 Vailhauquès ;  
[prabaute@orange.fr](mailto:prabaute@orange.fr), <https://orcid.org/0000-0003-2683-0988>

ISSN 2727-6287 - LSID 20027545-1

Mir@bel / Sherpa Romeo

Article n° 270 – 14 septembre 2025

DOI : <https://doi.org/10.34971/75XY-J363>



### Title

*Nomenclatural analysis and typification of Jordan's bird's-foot trefoil*

### Résumé

À l'appui d'une analyse nomenclaturale détaillée, nous concluons sur la validité de la combinaison *Lotus jordanii* Coulot, Rabaute & J.-M. Tison pour désigner le lotier du littoral méditerranéen, appelé initialement *Dorycnium gracile* par Alexis Jordan, et qui a fait l'objet de plusieurs traitements depuis cette date. Nous en désignons également le lectotype.

### Abstract

Based on a detailed nomenclatural analysis, we conclude that the combination *Lotus jordanii* Coulot, Rabaute & J.-M. Tison is valid for designating the Mediterranean coastal *Lotus*, initially named *Dorycnium gracile* by Alexis Jordan, which has been the subject of several treatments since that date. We also designate the lectotype.



## 1. Le lotier de Jordan, plante du littoral méditerranéen en France

Le taxon traité ici est le lotier appartenant à la section *Dorycnium* (Mill.) D.D. Sokoloff (ancien genre *Dorycnium* Mill.), plante sud-ouest-méditerranéenne présente essentiellement sur les arrière-plages du littoral méditerranéen français, particulièrement dans l'ancienne région Languedoc-Roussillon, mais également jusqu'au Var et dans le nord de la Corse. Elle se rencontre aussi à l'intérieur des terres, en particulier dans la partie aval de la Durance, mais y est rare. Elle est en outre présente dans la péninsule Ibérique (Espagne, Portugal) et au Maghreb (Algérie).

Cette plante se distingue des espèces proches, au sein de cette section très homogène par ses folioles linéaires à étroitement lancéolées et par les calices à dents triangulaires acuminées égalant ou plus longues que le tube.

## 2. Le traitement nomenclatural du lotier de Jordan

Le genre *Dorycnium* a été créé par Philipp Miller dès 1754. Ainsi, à l'exception des espèces linnéennes, traitées en 1753 sous le genre *Lotus* (*Lotus hirsutus* L., *L. graecus* L. et *L. rectus* L.), les autres lotiers de la section *Dorycnium* ont été décrits sous le genre *Dorycnium* Mill. [notamment *Dorycnium pentaphyllum* Scop. (1771), *D. herbaceum* Vill. (1779), *D. suffruticosum* Vill. (1788) ou *D. haussknechtii* Boiss. (1872)], ainsi que ceux de la section macaronésienne *Canaria* Rikli [*Dorycnium broussonnetii* (Choisy ex Ser.) Webb. & Berthel. (1842), *D. eriophthalmum* Webb & Berthel. (1842) et *D. spectabile* (Choisy ex Ser.) Webb. & Berthel. (1842)], distinguée des précédents dans sa monographie du genre par Rikli (1901).

Le lotier du littoral méditerranéen a été distingué des espèces voisines pour la première fois par Alexis Jordan en 1846 dans le troisième tome de ses *Observations sur plusieurs plantes nouvelles, rares ou critiques de la France*, sous le nom de *Dorycnium gracile* Jord. Cette combinaison n'a jamais été remise en cause tant que les *Dorycnium* étaient distingués des *Lotus*.

Sans entrer dans leur détail, plusieurs analyses phylogénétiques ont mis en évidence de façon constante et robuste que le genre *Lotus* devait être considéré dans son sens large pour être monophylétique, en intégrant en son sein les ex-genres *Dorycnium* et *Tetragonolobus* (Allan & Porter, 2000 ; Allan *et al.*, 2003 ; Kramina *et al.*, 2016, etc.). *Dorycnium gracile* n'ayant jamais été traité au sein du genre *Lotus*, la combinaison « *Lotus jordanii* (Loret & Barr.) Coulot, Rabaute & J.-M. Tison » a été publiée en 2014 pour désigner ce taxon, en utilisant l'épithète utilisée par Loret & Barrandon dans leur flore de Montpellier (1876), qui appelaient cette plante *Lotus jordani* [jordanii]. En effet, l'épithète *gracilis* n'était plus disponible car déjà utilisée sous le genre *Lotus* à deux reprises, par Salisbury en 1796 puis par Waldstein & Kitaibel en 1802 pour nommer d'autres plantes (Coulot *et al.*, 2014).

## 3. Analyse de la combinaison *Lotus jordanii* (Loret & Barr.) Coulot *et al.*

Comme évoqué ci-avant, la combinaison *Lotus jordanii* a été publiée en 2014 comme une combinaison nouvelle, faisant référence à *Dorycnium jordanii* Loret & Barr. comme basionyme. Les modalités de publication de cette combinaison n'appellent pas de commentaire particulier, dès lors que la référence au basionyme est faite selon les règles du Code international de nomenclature botanique (à l'époque le code de Melbourne ; McNeill *et al.*, 2012). S'agissant d'une combinaison nouvelle, cette publication n'est logiquement assortie ni d'une description de la plante ni de la désignation obligatoire d'un type.

Pour autant, *Lotus jordanii* (Loret & Barr.) Coulot *et al.* est un nom invalidement publié, selon l'article 41.1 du Code international de nomenclature de Madrid (Turland *et al.*, 2025), puisque le basionyme sur lequel il est construit est un nom illégitime car superflu – en l'occurrence *Dorycnium jordanii* Loret & Barr. – qui ne peut donc servir à une nouvelle combinaison, une combinaison nouvelle ne pouvant être basée que sur un nom légitime selon l'article 6.10 du même Code. En effet, Loret et Barrandon (1876) précisent sous *Dorycnium Jordani* [jordanii] que la plante de Montpellier nommée *D. gracile* Jord. (1846) est la même que celle d'Aigues-Mortes nommée *D. decumbens* Jord. (1846) par Pouzolz et publiée en page 60 du 3<sup>e</sup> fragment des *Observations sur plusieurs plantes nouvelles, rares ou critiques de la France* d'A. Jordan (*D. gracile* étant publié en page 70). Les deux auteurs montpelliérains ne voient aucune différence entre ces deux taxons et précisent « *Tout le long du littoral, en effet, comme au pied du pic Saint-Loup et à Lamalou, on ne rencontre qu'une seule forme à laquelle on pourrait donner indifféremment les deux noms* ».



précités ». Plutôt que de retenir l'une ou l'autre de ces épithètes des noms créés par Jordan (i.e. *gracile* ou *decumbens*), Loret et Barrandon en proposent une nouvelle.

Dans les synonymes sous *D. Jordani* Loret & Bar., Loret et Barrandon mentionnent ainsi « *comprenant pour nous les formes D. decumbens Jord., D. gracile Jord. et D. affine Jord.* » et ajoutent également « *D. herbaceum Benth. Cat. P. 75, non Vill.* ». Comparant leurs échantillons avec *D. herbaceum* de Villars qu'ils jugent « *spécifiquement distinct et trop différent de [leurs] plantes méridionales pour le considérer comme leur type* », ils proposent de dédier le nom de ces plantes méridionales à leur descripteur initial, Alexis Jordan, sans reprendre l'une des épithètes créées par ce dernier.

En page 133 de la deuxième édition de leur *Flore de Montpellier* (1886), Loret et Barrandon rajoutent en synonymie « *D. jordanianum Willk. ined., in Willk. & Lange, Prodr. Fl. Hisp 3 : 336 (anno 1877)* ». La plante est citée de Palavas, Pérols, Cette (Sète), Mauguio, Maguelone, Lattes, La Madeleine, du pic Saint-Loup et de Lamalou. Pour *D. jordanianum*, ils précisent dans cette seconde édition que ce nom est postérieur au leur (« *anno 1877* »). Cette priorité a été maintes fois affirmée par Loret dans ses herbiers (voir la planche P03615731). Stafleu et Cowan indiquent pour leur part que cette page du volume 3 du *Prodromus florae hispanicae* a été publiée en janvier 1877 (1988, vol 7 : 400) alors que la *Flore de Loret et Barrandon* est datée de janvier-février 1876 (1981, vol 3 : 177), soit un an plus tôt.

En résumé, Loret et Barrandon proposent quatre synonymes (dans l'ordre chronologique de leurs descriptions) :

- *Dorycnium decumbens* Jord. (1846, *Obs. Pl. Nouv.* 3 : 60) décrit d'Avignon, sur les sables des bords de la Durance ;
- *Dorycnium gracile* Jord. (1846, *Obs. Pl. Nouv.* 3 : 70), des Pesquiers près Hyères, des Sablettes près Toulon, de la plage maritime de Cette ;
- *Dorycnium affine* Jord. (1849, *Cat. Graines Jard. Grenoble* : 14) in dumosis, ad ripas Druentiae propè Avignon, etc. ;
- *Dorycnium jordanianum* Willk. in Willk. & Lange (1877, *Prodr. Fl. Hisp.* 3 (2) : 336), nom illégitime d'après *Flora Iberica* 7 (2) : 816. En effet ce taxon présente selon Willkomm deux variétés, var. *erectum* Willk. (= *D. gracile* Jord.) et var. *decumbens* (Jord.) Willk. (= *D. decumbens* Jord.), dont aucune des deux n'a été retenue comme épithète de l'espèce, rendant le nom *D. jordanianum* superflu (art. 52.1).

Le choix fait par Loret et Barrandon de retenir *Dorycnium jordanii* en lieu et place de *D. decumbens* ou *D. gracile*, publiés dans l'ouvrage de Jordan, en a fait un nom superflu et illégitime de fait, dès lors qu'ils synonymisent les deux taxons. Ceci explique pourquoi *Lotus jordanii* (Loret & Barr.) Coulot *et al.* ne peut être validement publié dès lors qu'il s'agit d'une combinaison nouvelle reposant sur le « basionyme » *Dorycnium jordanii* Loret & Barr.

Dans une telle situation, pour déterminer le nom correct de *Dorycnium gracile* en tant qu'espèce dans le genre *Lotus*, il est nécessaire d'identifier l'épithète du nom spécifique légitime le plus ancien pour construire la combinaison nouvelle. Si la combinaison obtenue est illégitime car elle serait un homonyme, il est alors nécessaire d'utiliser l'épithète la plus ancienne suivante, avec le même objectif et la même limite. Si aucune épithète des noms légitimes antérieurs attribuables au taxon concerné ne permet de construire une combinaison qui ne soit pas illégitime par homonymie, on peut alors publier un nom de remplacement (article 11.4, Turland *et al.*, 2025).

Dans le cas qui nous concerne, les épithètes à prendre en compte sont celles des noms cités par Loret & Barrandon, mais aussi toutes celles des synonymes de *Lotus gracile* / *Dorycnium jordanii* selon les auteurs récents. Il s'agit donc des épithètes suivantes :

- *gracilis*, issu de *Dorycnium gracile* Jord., pour les raisons évoquées par Coulot *et al.* (2014), car il existe un *Lotus gracilis* Salisb. publié en 1796 (et synonyme de *Lotus dorycnium* L.) ;
- *decumbens*, issu de *Dorycnium decumbens* Jord., car un *Lotus decumbens* a été validement publié en 1814 par Poiret. Ce dernier nom est actuellement un synonyme de *Lotus pedunculatus* Cav. ;
- *affinis*, basé sur *Dorycnium affine* Jord., car il existe un *Lotus affinis* décrit au rang variétal par Besser en 1816, combiné au rang spécifique par de Candolle en 1825, qui serait un synonyme de *Lotus hirsutus* ;





- *jordanianum*, sous la forme *Lotus jordanianum* Willk. car ce nom est illégitime pour les raisons évoquées ci-avant ;
- *erectus*, dérivant de *Lotus jordanianum* var. *erectum* Willk., car cette épithète n'a pas été publiée au rang spécifique, mais aussi car il existe un *Lotus erectus* publié par Linné qui est aujourd'hui traité comme synonyme de *Lathyrus inconspicuus* L. ;
- *procumbens*, issu de *Dorycnium procumbens* Jord. car un *Lotus procumbens* a été décrit en 1890 par Greene ; il s'agit désormais d'un synonyme d'*Acmispon procumbens* (Greene) Brouillet.

En outre, d'autres synonymes sont donnés pour ce taxon, en particulier dans POWO et *TaxRef* v. 17, mais il s'agit d'erreurs :

- *Dorycnium sericeum* Sweet (1826, *Hort. Brit.* [Sweet] : 476) : l'auteur renvoie à *Lotus sericeus* DC. (1813, *Cat. Pl. Horti Monsp.* : 122), mais ce nom est illégitime car *Lotus sericeus* avait déjà été publié antérieurement par Moench (1802). Il s'agit d'un synonyme de *Lotus hirsutus* L. ;
- *Bonjeanea syriaca* Boiss. (1849, *Diagn. Pl. Orient.* sér. 1, 9 : 31) : il s'agit en réalité de la variété *syriacum* de *Dorycnium hirsutum*. De plus la plante pousse en Syrie alors que *D. jordanii* est ouest-méditerranéen ;
- *Bonjeanea prostrata* [*prostrata*] Jord. & Fourr. (1866, *Brev. Pl. Nov.* 1 : 11), *Bonjeanea cinerascens* Jord. & Fourr. (1866, *Brev. Pl. Nov.* 1 : 12) et *Bonjeanea italica* Jord. & Fourr. (1866, *Brev. Pl. Nov.* 1 : 12) : ces trois taxons appartiennent à l'agrégat *Dorycnii suffruticosi* Vill. d'après Jordan & Fourreau, le premier des milieux arides d'Ardèche (Rochemaure), les deux suivants d'Italie. Ils ne correspondent donc pas à *Lotus jordanii*.
- *Lotus pentaphyllum* var. *elongatum* (Jord. & Fourr.) Rouy [= *Dorycnium elongatum* Jord. & Fourr. (1866, *Brev. Pl. Nov.* 2 : 21), mis en synonymie par *TaxRef* v. 17. D'une part, comme pour les trois noms précédents, Jordan et Fourreau rangeaient ce taxon dans l'agrégat *Dorycnii suffruticosi* Vill. et d'autre part sa localité (« *in collibus apricis Galliae australis : circa Narbonam, etc.* ») ne correspond pas à l'écologie de *D. jordanii* ;
- *Dorycnium pentaphyllum* var. *effusum* (Jord. & Fourr.) Rouy est listé par *TaxRef* v. 17 (depuis *TaxRef* 2) dans la synonymie de *L. jordanii*. Ce nom n'existe pas dans la Flore de Rouy ni dans les bases de données IPNI, POWO ou FWO. Nous n'avons pu trouver sur quel nom de Jordan & Fourreau il pouvait se baser. Nous doutons donc de l'existence réelle de ce nom.

#### 4. Conclusion : comment nommer le lotier de Jordan ?

L'analyse faite au point précédent montre qu'aucune épithète n'est disponible pour désigner cette plante dans le genre *Lotus* et que la combinaison publiée en 2014 est invalide parce que faisant référence à un basionyme illégitime car superflu. La logique voudrait donc qu'un nouveau nom soit proposé en tant que nom de remplacement du nom le plus ancien.

Pour autant, l'analyse du Code de nomenclature nous amène à conclure différemment. En effet :

- comme vu précédemment, en tant que que combinaison nouvelle, *Lotus jordanii* (Loret & Barr.) Coulot, Rabaute & J.-M. Tison n'est pas un nom valide ;
- le nom *Lotus jordanii* Coulot, Rabaute & J.-M. Tison ne peut pas non plus être considéré comme un nom nouveau (*nom. nov.*) car il n'a pas été validement publié comme tel (ni description ni type).

Mais il s'avère que :

- le point c) de l'article 41.8 (numérotation du code de Madrid) : " *a full and direct reference to a work other than that in which the basionym or replaced synonym was validly published is treated as an error to be corrected, not affecting the valid publication of a new combination, name at new rank, or replacement name [...] when the resulting new combination or name at new rank would otherwise be validly published as a (legitimate or illegitimate) replacement name* " ) est à prendre en compte ;
- le nom *Dorycnium gracile* Jord. et son lieu de publication sont mentionnés de manière complète et directe dans la publication de *Biocosme mésogéen* (2014) ;
- Thielens (1868) semble être le premier auteur à mettre en synonymie *Dorycnium gracile* Jord. et *Dorycnium decumbens* Jord., et il retient *D. gracile* comme nom correct, établissant de fait une priorité de « *gracile* » sur « *decumbens* » ;



- aucune des épithètes des synonymes nomenclaturaux ou taxinomiques n'est disponible dans le genre *Lotus*.

Tout ceci implique que l'erreur de proposition d'une combinaison nouvelle se corrige « automatiquement » (au titre de l'article 41.8 c) et que le nom *Lotus jordanii* est à considérer comme un nom de remplacement, publié de fait par Coulot, Rabaute et Tison dans *Biocosme Mésogéen* en 2014. Il est donc valablement publié malgré l'indication erronée d'une combinaison nouvelle avec un basionyme illégitime, car ce serait la seule possibilité de nom correct pour ce taxon.

**Nous traitons donc ici le lotier de Jordan selon le nom et la synonymie suivants :**

***Lotus jordanii*** Coulot, Rabaute & J.-M. Tison (2014, *Biocosme Mésog.*, 31 : 2), nom de remplacement pour *Dorycnium gracile* Jord. (1846, *Obs. Pl. Crit.*, 3 : 70)

Synonymes (par ordre alphabétique)

*Dorycnium affine* Jord. (1849, *Catal. Jard. Bot. Grenoble*, 1849 : 14)

*Dorycnium gracile* Jord. (1846, *Obs. Pl. Crit.*, 3 : 70)

= *Dorycnium herbaceum* subsp. *gracile* (Jord.) Nyman (1878, *Consp. Fl. Eur.* : 181)

= *Dorycnium pentaphyllum* subsp. *gracile* (Jord.) Rouy (1899, *Fl. Fr.*, 5 : 137)

= *Lotus herbaceus* subsp. *gracilis* (Jord.) Jauzein (2010, *Biocosme Mésog.*, 27 (4) : 122)

= *Miediega gracilis* (Jord.) Bubani (1899, *Fl. Pyr.*, 2 : 505)

*Dorycnium decumbens* Jord. (1846, *Obs. Pl. Crit.*, 3 : 60)

= *Dorycnium herbaceum* var. *decumbens* (Jord.) P. Fourn. (1936, *Quatre Fl. Fr.* : 563)

= *Dorycnium pentaphyllum* proles *decumbens* (Jord.) Rouy (1899, *Fl. Fr.*, 5 : 137)

*Dorycnium jordanii* Loret & Barr. (1876, *Fl. Montp.*, éd. 1, 1 : 175), *nom. illeg.*

*Dorycnium jordanianum* Willk. in Willk. & Lange (1877, *Prodr. Fl. Hisp.*, 3 : 336), *nom. illeg.*

## 5. Typification de *Lotus jordanii* Coulot, Rabaute & J.-M. Tison

Le type de *Lotus jordanii* est celui de son synonyme remplacé, donc le type de *Dorycnium gracile* Jord. L'herbier d'Alexis Jordan est disponible aux herbiers de Lyon (LY), réparti entre des planches restées au sein de son herbier et d'autres, achetées après son décès par Roland Bonaparte. L'observation de l'ensemble des échantillons montre que deux d'entre eux sont antérieurs à la description de 1846 et proviennent des lieux cités par Jordan :

- le spécimen numéroté LY0825756, portant une étiquette manuscrite de Jordan « *Dorycnium gracile ! Cette 1837* » ;
- le spécimen numéroté LY0825751 et LY0825752, correspondant à la même récolte initiale de Jordan montée sur deux planches co-référencées, portant une étiquette manuscrite de Jordan « *D. gracile ! Toulon 1840* ».

Considérant que le spécimen de Toulon est plus complet, présentant notamment des portions en fleurs et en fruits, **nous désignons ici le spécimen de Jordan récolté en 1840 à Toulon, correspondant aux planches LY0825751 et LY0825752 (même part initiale montée sur deux planches), comme lectotype de *Dorycnium gracile* Jord.** (figures 1 et 2).

La planche LY08225756 de Cette [Sète] est un syntype.

## Bibliographie / Webographie

- Allan G. & Porter M., 2000. Tribal delimitation and phylogenetic relationships of Loteae and Coronilleae (Faboideae: Fabaceae) with special reference to *Lotus*: evidence from nuclear ribosomal ITS sequences. *American Journal of Botany* 87 (12) : 1871-1881.
- Allan G., Zimmer E., Wagner W. & Sokoloff D.-D., 2003. Molecular phylogenetic analyses of tribe Loteae (Leguminosae): implications for classification and biogeography. In B. Klitgaard & A. Bruneau (eds), *Advances in legume systematics* 10 : 371-393, Royal botanic gardens, Kew.
- Coulot P., Rabaute Ph. & Tison J.-M., 2014. Deux nouvelles combinaisons pour la famille des Leguminosae. *Biocosme mésogéen* 31 (1) : 1-3.
- Jordan A., 1846. *Dorycnium decumbens* et *D. gracile*. In *Observations sur plusieurs plantes nouvelles, rares ou critiques de la France*, J.-B. Baillière, Paris, 3 : 60-70.





- Jordan A., 1849. *Dorycnium affine*. In *Catalogue des graines récoltées en 1849 offertes en échange*. Jardin botanique de la ville de Grenoble : 14.
- Jordan A. & Fourreau J., 1866. *Dorycnium elongatum*. In *Breviarium plantarum novarum sive specierum in horto plerumque cultura recognitarum descriptio contracta ulterius amplianda*, F. Savi, Paris, 2 : 21.
- Kramina T., Degtjareva G., Samigullin T., Valiejo-Roman C., Kirkbride J., Volis S., Deng T. & Sokoloff D.-D., 2016. Phylogeny of *Lotus* (Leguminosae: Loteae): partial incongruence between nrITS, nrETS and plastid markers and biogeographic implications. *Taxon* 65 : 997-1018.
- Loret H. & Barrandon A., 1876. *Dorycnium jordanii*. In *Flore de Montpellier*, C. Coulet, Montpellier, éd. 1, 1 : 175.
- Loret H. & Barrandon A., 1886. *Dorycnium jordanii*. In *Flore de Montpellier*, C. Coulet, Montpellier, éd. 2, 1 : 133.
- Rikli M., 1901. Die Gattung *Dorycnium*. *Bot. Jahrb. Syst.* 31 : 314-404.
- Stafleu F.A. & Cowan R.S., 1981. *Taxonomic literature*, second edition, III - Lh-O. Bohn, Scheltema & Holkema, Utrecht, W. Junk b.v., The Hague.
- Stafleu F.A. & Cowan R.S., 1988. *Taxonomic literature*, second edition, VII - Sal-Ste. Bohn, Scheltema & Holkema, Utrecht/Antwerpen, W. Junk b.v., The Hague/Boston.
- Thielens A. 1868. Petites observations sur quelques plantes critiques. *Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique* 7 : 86-93.
- Turland N., Wiersema J., Barrie F., Gandhi K.N., Gravendyck J., Greuter W., Hawksworth D.L., Herendeen P., Klopffer R.R., Knapp S., Kusber W.-H., Li D.-Z., May T., Monro A., Prado J., Price M., Smith G., Zamora Señoret J.C. (eds.), 2025. *International Code of nomenclature for algae, fungi, and plants (Madrid Code)*. International association for plant taxonomy. *Regnum Vegetabile* 162. ISSN 0080-0694 - ISBN 978-0-226-83946-2. University of Chicago Press, Chicago, <https://doi.org/10.7208/chicago/9780226839479.001.0001>.

**Remerciements** – Nous remercions Henri Michaud et Jean-Marc Tison pour leurs avis, et tout particulièrement Mélanie Thiébaud (conservatrice Herbarier LY, Fr-BioEENVis, UCB Lyon 1) et Silvia Telea pour la fourniture de nombreuses images numérisées de spécimens d'Alexis Jordan et pour l'accès à ces parts d'herbier.



Figure 1. Lectotype de *Dorycnium gracile* Jord., partie 1 : LY0825751 ; © Herbar LY, Fr-BioEENVis, UCB Lyon 1.





Figure 2. Lectotype de *Dorycnium gracile* Jord., partie 2 : LY0825752 ; © Herbar LY, Fr-BioEENVis, UCB Lyon 1.